

# REpublique FRANçaise

## COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL

réuni en session publique ordinaire

le 16 octobre 2025

à 20h30

sous la présidence de M. GALISSON Nicolas, Maire de Bascous

en application des dispositions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Etaient présents :

Mmes GARZELLI Elsa, CLAVERIE Claudine, NEGRINI Régine, DESANGLES Véronique, THOUVENIN Suzanne

MM. GALISSON Nicolas, TRINTIGNAC Laurent, CABEAU Bernard, DUFFAU Jean-Michel  
**formant la majorité des membres en exercice**

Etaient excusé(s) : SCARAVETTI Henri, DUBLANC Cédric

Etaient absent(s) :

Après avoir procédé à l'appel des Conseillers et proclamé la validité de la séance, Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de(s) procuration(s) reçue(s) :

- M. SCARAVETTI Henri à Mme NEGRINI Régine ;
- M. DUBLANC Cédric à M. CABEAU Bernard

Mme GARZELLI Elsa est désignée **secrétaire de séance.**

## ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 6 août 2025
- 2- Projet maison située 1 rue du Château – point sur les délibérations passées et discussion sur une modification du plan de financement
- 3- Reversement du produit des prélèvements sur les paris à la société hippique d'Eauze
- 4- Informations et questions diverses.

1

Le compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2

**Délibération**

**Objet : Suspension du projet de réhabilitation de la maison située 1 rue du Château**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, l'historique des plans de financement du projet de réhabilitation de la maison acquise par la commune en 2022.

Il informe le Conseil que, après sollicitation, ni la Région ni le Département n'accorderaient de subvention pour ce projet.

Le coût total de l'opération étant estimé à 175 495 €, et l'autofinancement nécessaire pour la commune s'élevant à 122 846 €, le Conseil Municipal estime que ce montant est trop important pour les finances communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE**

- De suspendre le projet de réhabilitation de la maison située 1 rue du château.

VOTE : adoptée à l'unanimité

3

**Délibération**

**Objet : versement des produits des paris hippiques à la société hippique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a perçu en 2025 la somme de 5 752,61 € correspondant aux paris hippiques réalisés lors des courses hippiques l'année précédente sur l'hippodrome de Bascous.

Monsieur le Maire propose de reverser l'intégralité de la somme à la Société Hippique d'Eauze afin de l'aider financièrement.

Après délibération, le Conseil Municipal

**DECIDE :**

- De reverser la somme de 5 752,61 € à la Société Hippique d'Eauze.

VOTE : adoptée à l'unanimité

4

**Label « Villes et Villages Fleuris »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a obtenu deux fleurs au label Villes et Villages Fleuris. Cette distinction récompense les efforts réalisés par la commune en matière d'aménagement paysager, de fleurissement et d'amélioration du cadre de vie.

La séance est levée à 21h14.